

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA

NIF : 40801500006082

**AVIS D'INFRUCTUOSITE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, AVEC EXIGENCE DE
CAPACITES MINIMALES N°161/2025**

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction des travaux publics de la Wilaya de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, avec exigence de capacités minimales N°161/2025 relatif à :

**Projet : Etude de protection du rivage des deux plages Djoua et El Meghara
Sur 1000 ml wilaya de Bejaia**

Est déclaré infructueux

OBSERVATION :

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'infructuosité, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'infructuosité à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.